

**Zeitschrift:** Revue économique franco-suisse  
**Herausgeber:** Chambre de commerce suisse en France  
**Band:** 38 (1958)  
**Heft:** 3

**Artikel:** La sidérurgie du Nord face au Marché Commun  
**Autor:** Beco, Joseph de  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-886411>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 17.04.2026

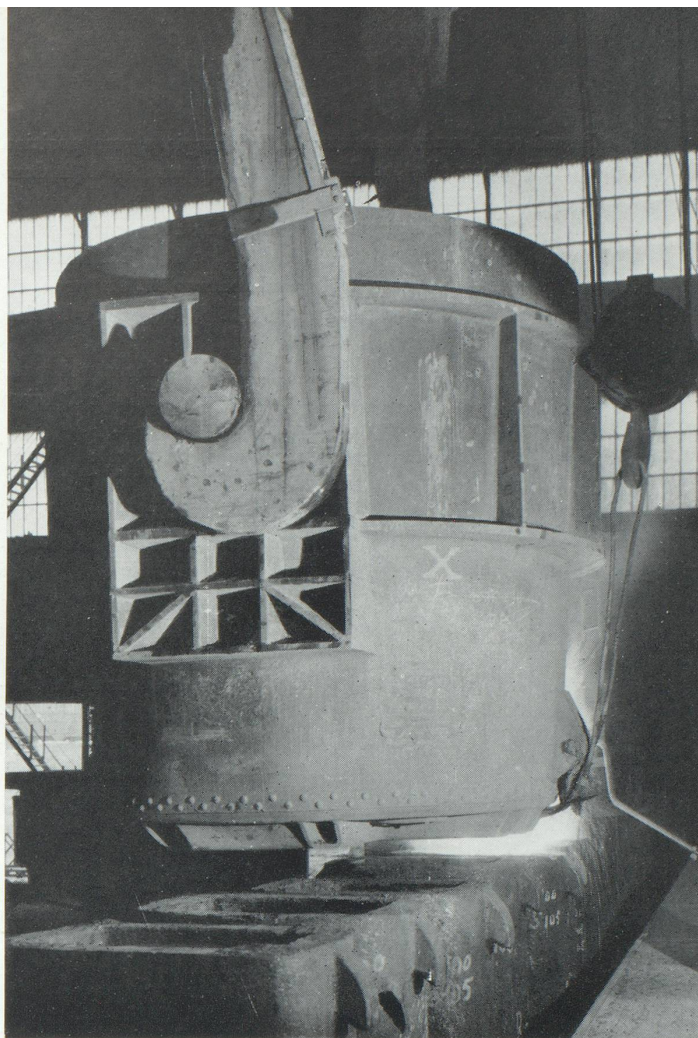
**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# La Sidérurgie du Nord face au Marché Commun

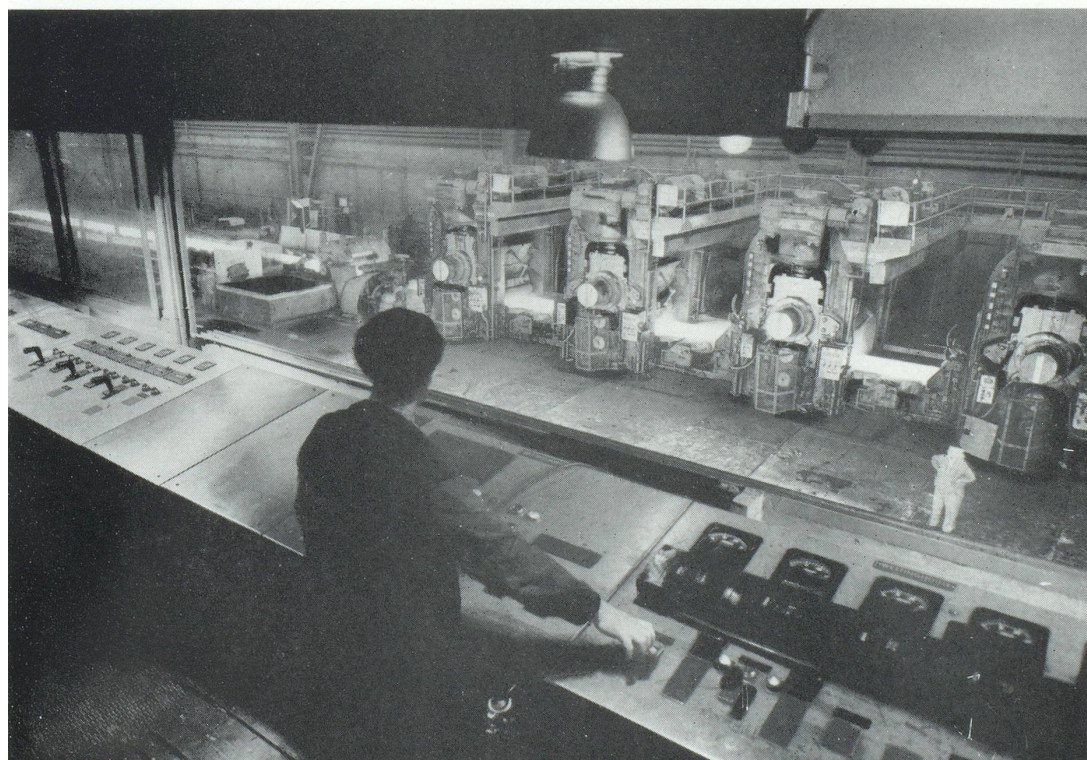
par Joseph de Beco,  
Président de la Chambre syndicale  
de la Sidérurgie du Nord

Les traités de Rome instituant la Communauté Économique Européenne et l'Euratom sont entrés en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1958 : les 6 et 7 janvier, les Ministres des Affaires étrangères des six pays ont nommé les membres des « Commissions » prévues pour orchestrer les travaux de ces nouvelles Communautés.

Au moment où ces « Commissions » vont commencer leur tâche, et alors que se poursuivent les négociations ouvertes sur l'initiative Britannique entre les pays européens de l'O. E. C. E. pour la Zone de Libre Échange, les milieux dirigeants des grands secteurs de l'économie française sont décidés à tirer parti des vastes possibilités qu'offre dès maintenant un Marché Commun groupant plus de 160 millions de consommateurs.



Denain : Aciérie Martin.  
Coulée en lingotière.



Denain : Poste de commande du train à souder.

Parmi ces grands secteurs, la Sidérurgie a une position particulière car elle est depuis plusieurs années déjà dans un Marché Commun.

L'industrie sidérurgique du Nord de la France a le grand avantage d'être située sur le charbon et sur la ferraille et dans une région de grande consommation de produits sidérurgiques. Elle a écoulé en 1957 45 % de sa production dans la région du Nord.

Par contre, pour les minerais elle doit faire appel pour une large part aux minerais Lorrains et aux minerais d'Anjou qui supportent une lourde charge de transport.

Elle est constituée par trois groupes distincts :

— le groupe de la Sambre avec les usines de la Fabrique de Fer de Maubeuge et Usinor Louvroil, les usines de La Providence, de Lorraine-Escaut et de Sidélor à Hautmont, l'usine de Leval-Aulnoye à Leval. Citons aussi le Phénix à Rousies pour ses tôles galvanisées. A ce groupe est rattachée également l'usine de Beautor dans l'Aisne (filiale de La Providence);

— le groupe de l'Escaut avec 3 usines d'Usinor à Valenciennes, Anzin et Denain, l'usine à tubes d'Anzin de Lorraine-Escaut, les Établissements Cail à Denain, la Société Métallurgique de l'Escaut à Trith, les Laminaires de Saint-Amand, les usines de Biache-Saint-Vaast et Denain-Lourches. A ce groupe est rattachée également l'usine de Montataire d'Usinor;

— le groupe de la côte avec les usines de Chatillon Commentry Neuves Maisons à Isbergues, de Firminy aux Dunes, de Paris-Outreau à Outreau.

A l'ouverture du Marché Commun C. E. C. A., la sidérurgie du Nord disposait d'un équipement puissant, dans l'ensemble très moderne et à très haut rendement. Ses fabrications couvrent une gamme étendue de produits sidérurgiques, aciers marchands, poutrelles, et surtout les tôles de toute épaisseur. Le Nord s'est fait une spécialité dans le laminage des tôles : à la fabrique de fer de Maubeuge, dès avant la guerre, étaient installés les premiers trains de laminage continu à froid; après la libération, c'est à Denain que s'est édifié le premier train à bandes, à Isbergues qu'a débuté la première fabrication de tôles à très faible perte magnétique.

D'autres fabrications sont particulièrement développées dans le Nord, tels que les ferro-alliages à Outreau, les tôles galvanisées dans les groupes de l'Escaut et de la Sambre, les tôles magnétiques à faible perte en watts à Isbergues, les bandages et roues monoblocs.

La sidérurgie a déjà depuis cinq ans l'expérience d'un Marché Commun puisque le Traité instituant la C. E. C. A. est entré effectivement en vigueur au début de l'année 1953.

Cette expérience peut dans l'ensemble ne pas apparaître comme défavorable. Il convient cependant de souligner que la constatation aurait pu être différente si pendant la période de transition de cinq ans qui va prendre fin nous n'avions pas vécu dans une atmosphère de très grande activité évitant les excès de la concurrence.

L'entrée en vigueur de la C. E. C. A. a eu pour première conséquence sur le plan des approvisionnements de la sidérurgie du Nord de rompre l'équilibre du marché intérieur français des ferrailles. Auparavant les besoins français de ferrailles étaient très largement couverts par la production intérieure. Dès l'ouverture du Marché Commun la libre circulation des ferrailles s'est traduite par un déficit important qu'il a été nécessaire de couvrir par des importations

massives en provenance de pays tiers. Le Nord, pour sa part, a dû importer pendant les dernières années près de 20 % de ses besoins en ferrailles intérieures.

D'autre part, le Traité de la C. E. C. A. qui avait réalisé la libre concurrence sur le marché des produits finis a ignoré l'aspect pourtant essentiel des prix de revient. Il aurait fallu assurer l'identité et l'égalité des éléments qui concourent à le former : salaires, charges sociales et fiscales, régime social en général, charges financières et autres, ainsi que l'égal accès de tous les producteurs de la C. E. C. A. à toutes les sources d'approvisionnements, de matériels et de matières nécessaires aux fabrications.

Du fait que ces produits indispensables à la sidérurgie n'étaient pas expressément visés par le Traité, la sidérurgie française s'est trouvée vis-à-vis de ses concurrents européens en présence de disparités qui ont lourdement obéré ses prix de revient. Tel est le cas pour le fuel, la dolomie, la chaux d'aciérie, les produits réfractaires siliceux et silico-alumineux, les produits magnésiens, le zinc et le matériel d'équipement.

Toutes ces matières qui échappaient à l'action de la Haute Autorité vont, à dater de l'ouverture du Marché Commun, se trouver progressivement libérées, sous les deux aspects des contingents tarifaires et des droits de douane, la première étape étant franchie dès le 1<sup>er</sup> janvier 1959. On voit ainsi que le traité de la C. E. E. viendra, pour la sidérurgie du moins, compléter les dispositions du traité C. E. C. A. sur le plan du libre accès aux sources de matières premières, libre accès qui ne sera réalisé que progressivement au cours des 15 prochaines années, d'une part par la suppression des droits de douane à l'intérieur de la Communauté, et d'autre part par la création d'un droit uniforme pour celles de ces matières qui sont importées par la Communauté.

En ce qui concerne le marché des produits sidérurgiques, le traité du Marché Commun n'apporte pas d'éléments nouveaux aux dispositions contenues dans le traité de la C. E. C. A. Mais il faut souligner que la sidérurgie peut subir les effets indirects du Marché Commun dans la mesure où ses industries clientes seraient elles-mêmes en difficulté.

Mais nous avons le droit d'escompter pour notre pays un développement toujours croissant de la consommation des produits sidérurgiques et en particulier de la tôle dont les emplois se multiplient dans tous les domaines.

Au cours des dernières années d'importants investissements, dont quelques-uns sont encore en cours de réalisation, ont été effectués dans notre région.

Les sidérurgistes du Nord, conscients de l'importance de leur industrie non seulement au sein de la sidérurgie française, mais encore dans le cadre de la sidérurgie européenne, ont décidé d'accroître encore le potentiel de notre région dans les prochaines années par la construction directement sur la mer d'un centre sidérurgique à Dunkerque, réalisé en commun par Usinor, Isbergues et Firminy-Dunes.

C'est donc avec confiance et volonté de poursuivre son développement et son expansion que la sidérurgie du Nord de la France aborde le Marché Commun.

Joseph de BECO

Un aspect de la Sidérurgie du Nord : Firminy (usine des Dunes), Leffrinckouke.

